

Enfin il y a lieu de mentionner les lettres des Archiducs datées du 18 octobre 1612 et portant confirmation des lettres de sauvegarde accordées en 1308 par Arnould comte de Los et de Chiny à Ivoix, à Montmédy et à Virton. (93)

Une des engagères de Habay-la-Neuve qui remontait à 1428 ayant amené une situation inextricable par suite du nombre croissant des engagistes et sous-engagistes, les Archiducs en ordonnèrent le retrait par édit daté du 12 décembre 1608 et exécuté... trois ans plus tard. (94)

Il va de soi que la liste de lettres patentes que nous venons de donner est loin d'être complète. Il ne s'agit que de l'énumération des actes que nous avons rencontrés au hasard de nos investigations.

Parmi les Luxembourgeois qui, à différentes reprises, furent reçus à la Cour de Bruxelles et qui pouvaient se flatter de l'estime de l'archiduc Albert on cite Paul *von der Feltz* (t) et Claude *de Lannoy*. (u)

Un autre personnage qui semble avoir eu des rapports plus ou moins suivis avec les Archiducs fut Balihasar *Hoefnagle*, écuyer, drossard et lieutenant de la cour féodale de Rumpst, secrétaire ordinaire des Archiducs au Grand Conseil de Malines.

Hoefnagle, qui décéda en cette ville le 5 mai 1608 et qui fut inhumé avec sa femme née Anne de Liefvelt dans la chapelle du St-Sacrement de l'église St-Rombaut, était issu d'une famille d'échevins à Remich, - les Remerssingen dits Hufnagel (15^me siècle) - et de justicier à Luxembourg (16^me siècle). Le dernier descendant mâle de la famille Hoefnagle mourut au château de Schuttbourg, le 31 août 1819. (95)

Après avoir rencontré en 1598 à Useldange, dont il était seigneur, le marquis Edouard-Fortuné de *Bade*, nous avons fait allusion à l'endettement massif qui devait caractériser cette famille, riche en biens au pays de Luxembourg. Les deux fils d'Edouard-Fortuné, encore plus dissipateurs que leur père et leur grand-mère (la princesse Cécile de Suède), continuèrent la tradition en grevant leurs terres de lourdes charges. En 1611/12 la situation fut à tel point alarmante que, dans l'intérêt des héritiers légaux, les Archiducs durent charger le gouverneur de Berlaymont, le Conseil provincial et Jean von der Stegen, conseiller et assesseur à la Chambre des comptes, d'aliéner une partie de ce qui restait encore des biens de la famille de Bade. C'est ainsi que Richemont, Pittange et Hupperdange *) changèrent de main tandis que les seigneuries de Rodemack, Useldange et Hespérange continuaient à rester la propriété de la famille. En 1620 Herman-Fortuné, fils d'Edouard Fortuné - ou, plus exactement, le comte de Berlaymont en sa qualité de séquestre - engagea Hespérange pour 9000 thalers à l'avocat Luc Bosch; la seigneurie ne fut dégagée qu'au siècle suivant. (97) Et en 1633, Antoinette Elisabeth de Créhange, épouse de Herman-Fortuné, reconnaissait qu'elle devait à Jean Bernard-Fock de Hubingen, son bailli à Useldange, 125 écus de «gages arriérés» et 300 écus prêtés pour l'éducation de ses enfants. (98)

*) Cette seigneurie fut acquise en 1614 par Guillaume de Wiltheim, receveur à Dasbourg. (96)